

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Entre l'Anjou et Saint-Domingue De l'ardoise au café (1750-1791)

Charles Frostin

Numéro 13-14, 1970

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1044172ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1044172ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Frostin, C. (1970). Entre l'Anjou et Saint-Domingue : de l'ardoise au café (1750-1791). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (13-14), 29-63. <https://doi.org/10.7202/1044172ar>

Entre l'Anjou et Saint-Domingue :

De l'ardoise au café
(1750-1791)

par

Charles FROSTIN

Les papiers La Bénaudière que M^{me} Moncany, d'Angers, a bien voulu nous permettre de consulter présentent le plus grand intérêt pour l'étude des rapports entre l'Anjou et la partie française de Saint-Domingue au XVIII^e siècle. Depuis les origines de cette colonie au XVII^e siècle, à l'époque agitée des aventuriers de la Tortue et surtout depuis l'installation en 1665 de l'Angevin Bertrand d'Ogeron comme premier gouverneur officiel au nom du roi et de la Compagnie des Indes occidentales, les relations entre cet arrière pays de l'Ouest français et celle qui allait devenir au siècle suivant la plus florissante de nos Antilles avaient été en s'amplifiant. Tout un courant d'émigration à destination de l'Amérique s'était développé le long du réseau de la Loire, affectant les couches sociales les plus diverses. Aussi au XVIII^e siècle nombreuses sont les correspondances échangées de part et d'autre de l'Océan entre les Angevins *américains* et leurs parents et amis restés dans le pays natal. Les liens d'intérêt sont puissants car bien des fortunes angevines se sont investies dans la fameuse *Isle à sucre*.

Or précisément les papiers La Bénaudière apportent une précieuse contribution à l'étude de ces relations en mettant à jour l'existence de tout un groupe de familles, en général de moyenne bourgeoisie, liées entre elles par les mariages et par les intérêts à Saint-Domingue. Ce sont les Heurteloup, Sartre, des Brosses, Lusson, Bobin, Barrault, Ballan, Chitry et Klivian-Fiollo.

La composition du dossier se répartit de la façon suivante :

— Correspondance de François Heurteloup, Léogane, avec son frère Julien Heurteloup, Angers, 18 pièces de 1750 à 1753, et 42 pièces de 1759 à 1777.

— Correspondance de Julien Heurteloup, Angers, avec Desridellières-Le Roux, correspondant d'affaires de Nantes, 57 pièces de 1770 à 1777 concernant les affaires de François Heurteloup, Léogane.

— Cahier de 27 pages contenant les copies de 18 lettres dressées par Julien Heurteloup, Angers, concernant la correspondance du même avec son frère François, Léogane, avec Desridellières-Le Roux et avec son beau-frère Sartre, 1771 à 1774.

— Correspondance de Louis Sartre du Verger, cafétérie du « Coq-qui-Chante » (près Léogane) avec son beau-frère Julien Heurteloup, Angers, 11 pièces, 1771 à 1776.

— Correspondance des frères des Brosses, Michel et Dessalines, de Klivian-Fiollo, négociant au Port-au-Prince, de Bernon, négociant à La Rochelle, 50 pièces, 1749 à 1778.

— Testament de François Heurteloup, Léogane, le 17 mars 1781 (4 pièces).

— Papiers de la succession de François Heurteloup :

- 5 lettres de Shéridan, Léogane, à Julien Heurteloup, Angers, 1781 à 1785.
- 8 lettres de Desridellières-Le Roux, Nantes, à Julien Heurteloup, Angers, 1786 à 1791.
- 4 lettres de la maison Foache, Le Havre, à Julien Heurteloup, Angers, 1791 à 1792.
- Cahier de 56 pages concernant les copies des lettres de Julien Heurteloup avec Shéridan (8 pièces) et avec Desridellières-Le Roux (63 pièces), de 1781 à 1791.

Comme on le voit donc l'essentiel du dossier concerne surtout les frères Heurteloup. La famille Heurteloup était probablement d'origine mancelle, comme en témoigne le baptême ¹ en l'église de Luceau, diocèse du Mans, le 21 octo-

1. Extrait des registres de baptême de l'église de Luceau, diocèse du Mans... certifié conforme à son original par le père prieur commendataire, curé de Luceau le 16 mai 1722.

bre 1684, de Jean Heurteloup, fils de Michel Heurteloup huissier royal. Jean Heurteloup devint commis à la recette des tailles à Angers et épousa Jeanne Simon qui possédait une carrière d'ardoises. C'était, avec ce mariage, l'entrée des Heurteloup dans le milieu ardoisier angevin. De ce mariage naquirent quatre filles dont l'une, Marguerite, devait épouser Louis Sartre du Verger, fils d'un échevin angevin qui joignait à un prospère commerce de draps et soie l'exploitation d'importantes ardoisières² ; et trois fils, René dit Moucherie, dont il n'est pas fait mention dans le dossier, François dit Charancé qui partira s'installer à Saint-Domingue, enfin Julien, resté à Angers, qui deviendra seigneur du château de La Bénau dière, paroisse de Saint-Georges-sur-Loire, apporté en dot par sa femme née Lusson. C'est à Julien Heurteloup que nous devons la conservation de l'ensemble des correspondances précédemment citées sous l'appellation papiers La Bénau dière.

Il est intéressant de suivre, à l'aide de ses lettres adressées à son frère Julien de 1750 à 1753, les débuts de François Heurteloup à Saint-Domingue. Comme tant d'autres métropolitains nouveaux débarqués dans la colonie, le jeune François, alors âgé de 23 ans connaît des débuts difficiles. Il entre d'abord comme commis de maison de commerce d'un nommé Rouvray, au Petit-Goave³. L'atmosphère y est pénible. Heurteloup se plaint de la *mauvaise humeur* de Rouvray, de son *air crasseux*, de l'obligation de *rester tout le long des jours, fêtes et dimanches, dans son misérable magasin*. Le Petit-Goave⁴ est, à ses yeux, un *endroit entièrement désert* qu'il compare au bourg de Briollay, petite agglomération située près d'Angers. Aussi dès la première année de son séjour quitte-t-il Rouvray pour aller à Léogane⁵ travailler, toujours commis, dans la maison de commerce de Reverdy. Au début

2. G. Debien, *Nouvelles de Saint-Domingue*, notes d'histoire coloniale, n° 59, 1960, p. 4.

3. « Nul lieu de la colonie n'a autant perdu de son importance primitive que le Petit-Goave » (Moreau de Saint-Méry, *Description de la partie française de l'Isle Saint-Domingue*, Paris, 1958, t. III, p. 1.167). Le Petit-Goave, localité située au sud de la colonie fut choisie au temps de sa splendeur, en 1685, comme siège du Conseil supérieur de Saint-Domingue.

4. François Heurteloup à Julien Heurteloup, au bord des Halles, à Angers, Léogane, le 27 juillet 1750.

5. Léogane, situé à l'est du Petit-Goave, devint en 1713 le siège du Conseil supérieur. « Léogane était citée autrefois comme le lieu

c'est l'enthousiasme. Léogane est *une ville vaste et bien peuplée*. Reverdy est à la tête d'une maison qui est *une des plus affairées de la ville*. Il lui est arrivé, il y a deux mois, un navire négrier de 500 Noirs et sous deux mois il en attend un autre. Heurteloup gagne rapidement la confiance de son nouveau patron qui lui accorde de 1.200 livres de salaires, avec promesse de gratification à la fin de l'année et lui laisse même entrevoir l'espérance de devenir son successeur⁶. Quelques mois plus tard, il tombe malade et Reverdy l'envoie se reposer dans les mornes avoisinant Léogane. Le moral reste excellent : *on respire dans ces mornes un air aussi pur et aussi sain qu'en France — ils sont remplis de petites habitations à indigo, café et coton — les chemins sont couverts par les orangers et citronniers ; mille petits ruisseaux serpentent de tous côtés ; l'eau est si saine qu'on en boit tous les matins*⁷.

Mais les déceptions vont bien vite venir et elles seront d'autant plus amères que les espérances avaient été plus fortes. En 1571, François Heurteloup espère encore la succession de son patron : *M. Reverdy me dit avant hier que je pouvais m'attendre à lui succéder. Il est tout seul dans la maison, il en a chassé les autres, du moins un ; l'autre doit partir sous trois mois : c'était à proprement parler des gens incapables d'être dans une maison. Ainsi je serai tout seul le successeur*⁸. Au mois de juillet 1752, François semble attendre une transformation imminente de sa modeste situation : *« Je suis à ma troisième année chez M. Reverdy où je gagne 2.100 livres. Patience, cela augmentera peu à peu. Je crois même que dans quelque temps je t'apprendrai quelque changement dans mon sort : comme cependant je puis rien encore assurer, je te prie de fermer la bouche là dessus »*⁹. Puis brusquement en octobre de la même année c'est le désespoir, l'aigreur du « petit Blanc » devant le spectacle d'une prospérité à laquelle il

de la colonie où il y avait le plus de luxe, et sur lequel les autres se modelaient. » (Moreau de Saint-Méry, *Description de la partie française de l'Isle Saint-Domingue*, 3 vol., Philadelphie, 1797, Paris, 1958, t. II, p. 1.120).

6. François Heurteloup à Julien Heurteloup d'Angers, Léogane, 27 juillet 1750.

7. François Heurteloup à Julien Heurteloup, au bord des Halles, à Angers, Léogane, le 5 novembre 1750.

8. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, le 21 août 1751.

9. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, par le navire le « Robuste », capitaine Arondel, de Nantes ; Léogane, 1^{er} juillet 1752.

n'est pas convié. « *J'ai le désagrément, écrit-il à son frère, de passer mes plus beaux jours de ma vie dans un abominable pays, sans y voir encore la moindre apparence de gain, et cela ne suffit pas, puisque néanmoins je me vois presque ignoré. Nous venons de faire une vente de 181 nègres venant de la Côte d'Or. Nous en attendons, dans le mois de février prochain, environ 650 à 700 venant de la même côte. 200 suivant après. Ainsi tu vois que ça ne va pas mal pour les bourgeois ; car pour moi c'est de la peine en plus et pas davantage. C'est, je t'assure, la meilleure marchandise (le nègre) que l'on puisse apporter à Saint-Domingue. Ils se vendent 1.400 livres les femmes et 1.500 livres les hommes, et même plus quand ils sont beaux et jeunes*¹⁰. »

Reverdy semble pourtant s'être soucié de l'avenir de son jeune employé en s'efforçant de le marier avantageusement avec une demoiselle Chotard, sœur d'un négociant de Léogane, mariage assorti d'une association commerciale, et il tint à écrire lui-même au père de François pour demander son approbation à ce sujet : « *M. Chotard, le plus riche et le plus habile détaillant, non seulement de ce quartier, mais peut-être de la colonie, a gagné ici son bien, qui se monte au moins à 500.000 livres, avec une pacotille, jadis, de 10 pistoles. Dans le voyage qu'il a fait en France, d'où il est de retour depuis deux ans, il a amené avec lui sa sœur (la future en question) et M. Chotard veut passer en France sous deux ans, sans pourtant cesser d'être lié à l'Amérique par quelque endroit, pour l'augmentation de sa fortune. Il a donc résolu de marier sa sœur avec un garçon intelligent, sage et laborieux, sans s'embarrasser s'il a du bien, ou s'il n'y en a pas, et ensuite de l'associer avec lui. M^{lle} Chotard est déjà parfaitement au fait des affaires de Monsieur son frère. Quand Monsieur votre fils aura passé deux ans avec M. Chotard, il sera un des plus habiles commerçants de la colonie, parce qu'il aura essayé de tout, au moyen des affaires qu'il a vues dans notre maison. Il saura ce que c'est que la vente en gros et en détail, et par conséquent connaître tout ce que la France peut envoyer dans la colonie ; il sait bien tenir ses écritures à parties-doubles, il sait ce que c'est que chargements, expéditions de navires, affrètements, polices, vente des négriers, etc... Je tâcherai de faire donner par M. Chotard*

10. François Heurteloup à Julien Heurteloup, au bord des Halles à Angers, Léogane, 21 octobre 1752.

à mademoiselle sa sœur 50.000 livres de dot et un quart d'intérêt dans la société¹¹. »

Finalement le projet échoua, « certaines taches sur la famille de cette ancienne maîtresse, écrit François Heurteloup, m'ont fait prendre le parti de me retirer »¹². D'ailleurs en 1753, il devait quitter Reverdy, celui-ci se retirant des affaires, et entra chez un autre négociant de Léogane, Heurtin, au salaire de 2.400 livres par an.

Mais, mûri par ces premières expériences, il avait compris qu'il ne réussirait jamais en ce contentant, comme il l'avait fait jusque là, de travailler au service des autres. Aussi, après avoir tiré sur son père (sans le prévenir) une lettre de change de 3.000 livres, car « ce sont des hasards si l'on fait quelque chose ici sans aucune avance », décidait-il de monter des affaires à son propre compte, tout en continuant à travailler dans la maison Heurtin. « Je vais donc commencer sérieusement à faire quelques entreprises et réparer les trois ans et demi que j'ai presque perdus ici¹³. »

Quelle fut la nature de ces entreprises ? Le dossier La Bénaudière est malheureusement muet à ce sujet. Après une dernière lettre du 27 mai 1753 commence un long silence qui n'est rompu au bout de six ans que par cinq lettres espacées entre 1759 et 1764. Ces lettres présentent cependant, malgré leur rareté, un grand intérêt par leurs allusions aux conséquences de la guerre de Sept Ans sur la marche des affaires à Saint-Domingue. Le ton est amer : « Dès que la guerre fut déclarée, je m'imaginai, parce que je l'entendais dire, que c'était un temps favorable à la fortune et d'avance je m'en félicitais. Mais je ne tardai point à m'apercevoir que j'étais dans l'erreur. Plus j'allais en effet, et moins je voyais d'apparence de pouvoir travailler avantageusement. Cependant quelques-uns ont réussi ; il est vrai qu'ils sont rares et malheureusement je n'ai pas été du nombre, bien au contraire. Je n'ai fait que me ruiner peu à peu sans jamais voir jour à la moindre entreprise pendant sept ans et demi qu'a duré cette guerre¹⁴. »

11. Lettre de Reverdy à Heurteloup père à Angers, jointe à la lettre de François Heurteloup au même, Léogane, 4 novembre 1752.

12. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, 27 mai 1753.

13. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, 27 mai 1753.

14. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, le 20 octobre 1764.

Il convient de préciser, à propos de ces espérances de fortune en période de guerre, dont fait état François Heurteloup, que le point de vue est d'un homme du commerce et non d'un colon. En effet si, à la faveur des hostilités, d'intéressantes possibilités de spéculation s'offraient parfois aux négociants peu scrupuleux, par contre pour le planteur, pris entre la cherté des produits métropolitains et la mévente de ses denrées tropicales toutes deux engendrées par le blocus, c'était immanquablement la crise.

Les années 1759 et 1760 semblent avoir été très dures pour Heurteloup. « *Dans l'espace de six mois, avoue-t-il à son frère en février 1760, j'ai perdu la plus belle moitié de ma fortune et par conséquent perdu en quelque façon l'espoir de revoir bientôt ma patrie. La guerre nous ennuie terriblement : les affaires ne s'en font point ; la vie est chère et difficile, surtout à cause du vin qui est toujours rare et vaut à présent 600 livres la barrique. La paix nous réjouira beaucoup, mais nous craignons qu'elle ne vienne pas de sitôt* ¹⁵. » Comment a-t-il perdu la moitié de sa fortune ? Pourquoi insiste-t-il sur le prix de la barrique de vin ? Faut-il en déduire qu'il faisait le commerce du vin ? La correspondance est peu explicite à ce sujet. En tout cas, les affaires commerciales ne lui souriant guère alors, Heurteloup s'efforce de trouver d'autres ressources, notamment en se faisant confier des procurations sur les « habitations » ¹⁶. Pour cela, il fait jouer la solidarité angevine car nombreux sont les « grands Blancs » qui résident en Anjou, l'absentéisme étant à l'époque pratique courante chez les riches planteurs. Julien Heurteloup est chargé d'exécuter sur place à Angers les démarches que son frère, de Léogane, lui dicte de façon précise. François ambitionne d'abord d'obtenir la gérance de l'une des sucreries de François-Charles Pays-Mellier, sieur du Vau, président au Présidial d'Angers et bientôt membre du Bureau d'Agricultu-

15. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, le 9 février 1760.

16. « L'habitation » désignait en général une importante plantation, sucrerie ou caféière. Les grands « habitants », dont la fortune était rarement toute concentrée à Saint-Domingue, étaient plus métropolitains que coloniaux et déléguaient leurs pouvoirs de propriétaires à un procureur qui lui résidait dans la colonie. Le procureur, sur qui retombaient les grandes responsabilités (engagement des grandes dépenses, achats d'esclaves, vente des récoltes), était situé très haut dans la hiérarchie sociale.

re¹⁷. Mais l'approche d'un tel personnage nécessite la mise au point de toute une savante intrigue. « *M. Glaize, habitant de ce quartier, qui passe en France pour rétablir sa santé, se charge de cette lettre qu'il te remettra lui-même. Il est question de la procuration de M. Mellier (Pays du Vau) pour son habitation de cette plaine. Ce même M. Glaize, et M. Marcombe intime ami de M. Mellier, et dont je suis voisin à Léogane sont tous deux postés pour moi dans cette affaire et pour cet effet M. Marcombe en écrit à M. Mellier par M. Glaize : mais nous sommes convenus qu'avant tout, il fallait que tu parlas à M. Mellier et que pour sa propre satisfaction tu l'engageas à s'informer de cet ami M. Marcombe quelle conduite je tiens ici : cette façon de demander aura moins l'air affecté ; et dans ces entrefaites M. Glaize remettra à M. Mellier la lettre de M. Marcombe dans laquelle il sera question de moi en bons termes, et par conséquent sera le meilleur effet du monde. Pour plus de clarté, M. Glaize attendra que tu aies parlé à M. Mellier, pour lui remettre la lettre de M. Marcombe*¹⁸. » Tant de précautions se révélèrent vaines, Pays-Mellier, avant même l'arrivée en France de Glaize, ayant déjà envoyé à Saint-Domingue une procuration pour la gérance de sa sucrerie. Néanmoins Heurteloup ne perd pas tout espoir du côté des Pays-Mellier ; se faire connaître de cette puissante famille est pour l'avenir une garantie : « *Je désire cependant que M. Glaize ait remis à M. Mellier la lettre de son ami M. Marcombe, elle pourra peut-être faire un bon effet pour une autre occasion, par exemple pour une autre habitation située également dans cette plaine appartenant à M^{me} Landes, dans laquelle M. Mellier a des prétentions comme gendre*¹⁹ : le procureur qui y était ci devant a été relevé, et celui qui lui succède n'y restera sûrement pas longtemps ; j'en écris à M. Glaize²⁰. »

17. Le président du Vau était le fils de Donatien Pays-Mellier, capitaine de milices au quartier de Léogane et de Geneviève Grandhomme, qui appartenait elle-même à une des plus anciennes et des plus riches familles de la colonie. Il deviendra le fondé de pouvoir du duc de Brancas-Céreste qui avait épousé une Grandhomme. Cf. G. Debien, *Nouvelles de Saint-Domingue*, notes d'histoire coloniale, n° 59, 1960, p. 3-9.

18. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, 26 avril 1759.

19. Le président du Vau avait épousé Anne-Françoise Lechat des Landes qui possédait au quartier des Citronniers, à Léogane, une sucrerie et une caféière.

20. François Heurteloup à Julien Heurteloup, Léogane, le 9 février 1760.

En attendant, il échafaude, en février 1760, un nouveau projet, à la faveur de la mort opportune d'un Angevin de Saint-Domingue, dont l'utile Julien est chargé de contacter la veuve restée à Angers : « *Comme j'ai besoin de réparer ma pauvre fortune, je ne laisse échapper aucune occasion : en voici une qui se présente pour le moment. Tu te souviens sans doute d'avoir vu M. Maunoir, marchand de dentelle dans la rue Saint-Laud (rue d'Angers) ; tu sais qu'il fit mal ses affaires et qu'il passât à Saint-Domingue. Il laissa sa femme à Angers. Ce même Maunoir est mort depuis quelque temps aux Caves du Fond de l'Isle à Vaches²¹ où il tenait une forte maison : sa succession qui, je crois, est assez bonne, est entre les mains d'un nommé M. Bertin son exécuteur testamentaire. M. Taverner associé de feu Maunoir m'écrit ce qui suit :* »

« *Nous souhaiterions que comme compatriote de M^{me} veuve Maunoir, elle vous choisit pour faire valoir ses droits dans la succession de feu son mari dont l'exécuteur testamentaire fera passer le meilleur et le plus net en frais de justice et un long temps en chicanes ; ce serait un bonheur pour la dite dame qu'elle vous adoptât pour procureur, et pour nous aussi à qui elle éviterait à ce moyen la peine de plaider.* » Voilà mot pour mot l'extrait de la lettre de M. Taverner, datée des Caves, le 3 février. Contribue, cher frère, un peu à ma fortune, c'est-à-dire informe-toi où demeure cette dame Maunoir, communique lui cet extrait ; engage là à m'envoyer ses titres de procuration en bonne forme aussitôt qu'elle le pourra, parce que ses intérêts pourraient souffrir d'un retardement²². »

Quelques mois plus tard, en mai, un nouveau décès met l'infatigable Heurteloup sur une nouvelle piste, toujours en milieu angevin, et une fois de plus son frère est mis à contribution : « *Le pauvre Saget est mort au Cap sur l'habitation de M^{me} des Glaireaux dont il était le raffineur. Si tu connaissais cette dame des Glaireaux, je suis persuadé qu'il ne te serait pas difficile d'en obtenir la procuration de son habitation ; il faut pour cela que l'occasion se présente, et alors je te prie pour l'amour de Dieu de ne pas la laisser échapper car l'objet en vaut la peine²³.* »

21. Port de la partie sud de Saint-Domingue et débouché d'une plaine fertile.

22. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, 9 février 1970.

23. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, 29 mai 1760.

Toutè cette chasse aux procurations semble ne pas avoir donné de grands résultats. Mais bientôt, après tant de déboires, François Heurteloup allait enfin trouver le chemin de la réussite, une réussite qui ira en s'amplifiant jusqu'à sa mort en 1781.

Le point de départ en fut son entrée dans la maison de commerce Shée et Shéridan installée à Léogane. « *Ce ne fut que le 7 janvier 1761 que je repris ma tranquillité et que mes espérances commencèrent à renaître, parce que ce jour-là j'entrai chez MM. Shé et Shéridan qui sans contredit étaient les premiers négociants de Saint-Domingue*²⁴. » Heurteloup gagna rapidement la confiance de ses nouveaux patrons. Il semble en effet avoir été un homme fort capable de travailler, et probablement ses échecs successifs durant ses onze premières années de séjour à Saint-Domingue sont-ils dus avant tout à un manque de capitaux et de relations. En novembre 1763, Shée mourait en lui laissant un leg de 15.000 livres. Puis Shéridan, ayant décidé de se retirer en France, l'encourageait à former avec les nommés Prudhomme et Rourke, neveux l'un du riche négociant nantais, Grou, le second d'un autre riche négociant nantais, Roche, une société qui prendrait la suite de ses affaires. Comme Heurteloup ne disposait pas de capitaux personnels, Shéridan lui faisait l'avance de sa quote-part. Les trois associés commencèrent leur société le 1^{er} juin 1764 sous la raison de *Prudhomme, Rourke et Heurteloup* : « *Nous y sommes intéressés pour tiers. Il (Shéridan) nous laisse pour plus de 2 millions d'affaires à gérer, la meilleure correspondance de France, et enfin la plus haute représentation dont il jouissait*²⁵. »

Les débuts de la jeune société furent prometteurs, d'autant plus que la paix provoquait une reprise générale des affaires dans une colonie qui durant sept ans avait manqué de tout, en particulier d'esclaves. « *Le premier jour de notre Société, il nous arriva un négrier de 495 Noirs dont la vente s'est montée à 580.000 livres. C'est un événement qui nous est de bon augure pour l'avenir*²⁶. »

Désormais la correspondance de François Heurteloup

24. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, 20 octobre 1764. Wade Shéridan, d'origine irlandaise, était en même temps négociant et habitant. Son neveu sera l'exécuteur testamentaire de François Heurteloup en 1781.

25. François Heurteloup à Julien Heurteloup, 20 octobre 1764.

26. François Heurteloup à Julien Heurteloup, 20 octobre 1764.

retrace les étapes triomphantes de la marche vers la grande réussite. Déjà en 1763, premier indice d'une promotion sociale, il a l'honneur de recevoir dans sa propre maison Pays-Mellier du Vau venu d'Angers, à l'expiration des hostilités, pour reprendre contact avec la colonie. *« Aussitôt que j'ai appris que le Président du Vau était sur son habitation, je l'allai voir. Il me remit ta lettre et me combla de politesses. Nous eûmes ensemble une longue conversation. Il me dit beaucoup de nouvelles d'Angers, et moi je pris plaisir à lui raconter mes aventures passées et mes perspectives actuelles. Il n'est éloigné de la ville que d'une lieue et demie ; il y vint fêtes et dimanches, et chaque fois il a la bonté de descendre à la maison. Je ne puis d'exprimer assez combien je suis content de voir ici ce digne compatriote ²⁷. »*

En 1770, sa situation étant désormais bien assise, Heurteloup peut se permettre de venir faire un séjour en France, de juillet à novembre. A son retour à Léogane, le 31 décembre de cette même année, il fonde une nouvelle société avec Prudhomme, le nom de Rourke disparaît. Il apparaît alors comme un des plus importants négociants de la place et ses lettres de l'année 1771 reflètent la satisfaction de l'homme arrivé. *« Par la société que je viens de former avec M. Prudhomme, je me vois possesseur de la plus belle maison d'ici, d'une vingtaine de bons domestiques, d'autant de chevaux, et de plusieurs milliers d'affaires. J'ose te dire que j'ai les apparences du plus grand et du plus rapide succès ²⁸. »*

Son activité est trépidante et lui laisse, peu de loisirs, ce qui d'ailleurs ne l'incite nullement à regretter le morne commerce angevin qu'il a connu jadis avant de partir tenter sa chance en Amérique : *« Je n'écris point à la famille, parce que je suis occupé à expédier un navire nantais que j'ai chargé en entier. Lui parti, j'attends un navire du Havre qu'il faudra aussi charger. Voilà comme je m'amuse. Tu conviendras que cela vaut bien le commerce d'Angers ²⁹. »* Heurteloup partage son temps entre le travail de bureau et les voyages d'affaires, tout en menant un bon train de vie. Le dimanche est en effet consacré aux réceptions, si prisées

27. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, 20 octobre 1764.

28. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, 4 janvier 1771.

29. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, 15 mars 1771.

de la société coloniale et si utiles pour se créer des relations. « *Trois jours de la semaine, je suis sédentaire au cabinet pour la correspondance. Les trois autres jours je monte en chaise, bien attelée, pour arranger les affaires du dehors. Le dimanche j'ai bonne compagnie à la maison, quelque fois même des dames*³⁰. »

Mais, malgré cette réussite, il reste les yeux fixés sur la France, et on retrouve chez lui l'attitude commune à beaucoup de négociants français de l'époque consistant à immobiliser les bénéfices réalisés à la faveur du commerce maritime dans l'achat de terres en métropole, au lieu de les réinvestir dans l'extension de leurs entreprises. « *Si dans deux ou trois ans, il se présentait quelques terres (en Anjou) du prix de 150 à 200.000 livres dont partie comptant et partie en rentes viagères, tu me feras plaisir de m'en instruire, parce que je présume que je pourrais tenter un marché de cette nature sans déranger mon commerce*³¹. » Ce projet d'achat de terres angevines risquait en effet d'absorber une forte partie des disponibilités de Heurteloup puisque, d'après ses prévisions les plus optimistes il ne pouvait espérer mettre de côté plus de 55.000 livres par an : « *Si nous n'avons point de guerre, je ne désespère pas de gagner 80.000 livres par an, sur quoi j'en dépense 25.000*³². »

Il est intéressant d'étudier la nature des activités commerciales de François Heurteloup, car nous avons affaire avec lui à la catégorie des négociants établis sur place, catégorie très différente de celle des négociants métropolitains dont les maisons, tout en possédant des comptoirs dans la colonie, avaient leur siège social en France.

Evidemment le négociant local est en correspondance avec le négociant métropolitain, bien souvent il assure la vente des cargaisons introduites par ce dernier, le chargement de ses retours, et veille au contentieux de ses recouvrements. Mais grâce à de multiples complicités atteignant les plus hautes autorités de la colonie et grâce aussi à sa grande connaissance du pays, le négociant local peut se livrer à tout un trafic inter-américain, en principe interdit par l'Exclusif, et qui le plus souvent est hors de portée du négociant havrais, nantais, bordelais ou bayonnais.

30. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, 15 mars 1771.

31. François Heurteloup à Julien Heurteloup, 15 mars 1771.

32. François Heurteloup à Julien Heurteloup, 15 mars 1771.

Ainsi Heurteloup avait réussi à se tisser tout un réseau de relations et même à se concilier les bonnes grâces du gouverneur général lui-même : « *Je n'ai point à me plaindre de notre Général actuel (le comte de Nolivos) ; au contraire je suis payé pour en chanter les louanges, car je peux dire qu'il me veut tout plein de bien ; il me l'a dit lui-même, et il m'en a donné des preuves en m'accordant tout ce que je lui ai demandé. Dernièrement il était ici, et j'eus l'honneur de dîner avec lui* »³³. » La protection d'un si puissant personnage était de la plus grande utilité pour un négociant car c'était lui qui accordait les précieuses « permissions » de commercer avec l'étranger, notamment avec la Nouvelle-Angleterre. On touche là à tout le problème de « l'exclusif » et de « l'interlope », source de tant de heurts entre les colons de Saint-Domingue et leur métropole. En principe Saint-Domingue ne devait commercer qu'avec la France, les colons n'avaient même pas le droit d'armer des navires, seul le commerce métropolitain devait assurer l'approvisionnement de la colonie et l'écoulement des denrées. En fait « le commerce de France » était le plus souvent inférieur à sa tâche : ses bateaux, trop rares, apportaient en quantités insuffisantes et à des prix exorbitants les vivres, bois, esclaves et produits manufacturés indispensables, tandis qu'ils remportaient à intervalles irréguliers et à vil prix les denrées locales. Aussi les colons n'hésitaient-ils pas à se livrer à un constant trafic interlope avec la Nouvelle-Angleterre dont la puissance maritime et commerciale allait en s'affirmant dans le monde des Antilles car elle seule « *pouvait fournir en abondance les céréales, les bois, les viandes et les poissons indispensables à la vie quotidiennes* »³⁴. Sans cesse les autorités de la colonie recevaient de la Cour, harcelée elle-même par les doléances du « Commerce de France », l'ordre de mettre fin à ce commerce clandestin. Mais comment lutter contre un trafic qui imprégnait littéralement Saint-Domingue par l'action de multiples caboteurs mouillant dans les baies désertiques, ces caboteurs arrivant le plus souvent d'îles voisines comme la Jamaïque et les Turques, devenues les relais et les entrepôts du commerce de Nouvelle-Angleterre ? Et surtout les gouverneurs craignaient d'irriter les colons, toujours prêts à fomen-

33. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, 17 juin 1771.

34. Charles Frostin, *Les Colons de Saint-Domingue et la métropole*, Revue historique, t. CCXXXVII, avril-juin 1967, p. 381-414, p. 406.

ter des séditions³⁵, en interdisant un trafic dont eux-mêmes se rendaient compte de la nécessité. « *Sans les Américains, écrivait le gouverneur Ennery au ministre Sartine, nous ne pouvons à la longue exister dans les colonies. Ils nous sont absolument nécessaires pour les comestibles et les bois*³⁶. »

Dans ces conditions, les gouverneurs de Saint-Domingue prenaient sur eux, pour donner une apparence de légalité à ce trafic indispensable et en même temps essayer de le contrôler, d'accorder aux négociants locaux des *permissions* de commercer avec l'étranger. Pour justifier ces « permissions » devant la Cour, il y avait toujours quelques catastrophes naturelles à avancer, tremblement de terre, inondations, périodes de sécheresse, etc., prétextes d'ailleurs souvent fort valables.

Précisément en 1771, à l'époque où Heurteloup approchait le gouverneur Nolivos, ce dernier accordait libéralement des « permissions », en considération du terrible tremblement de terre qui, l'année précédente, le 3 juin 1770, avait ravagé la majeure partie de la colonie ; et l'année suivant, en 1772, ce même tremblement de terre servait toujours de prétexte à l'octroi de nouvelles « permissions » avec le gouverneur Vallière, successeur de Nolivos. « *Il a été donné au Port-au-Prince et à Léogane plusieurs permissions nécessitées par les malheurs des temps, et nous les accordons encore tous les jours. Les besoins de cette partie affligée de la colonie les rendent indispensables*³⁷. »

Grâce à ses hautes relations, Heurteloup fut donc un des bénéficiaires de ces permissions qui allaient être pour lui une source de gros profits ajoutés à ceux qu'il tirait déjà de ses autres activités, notamment du commerce négrier. « *Il (le gouverneur Nolivos) me donna par écrit permission de faire tel commerce que je voudrais avec la Nouvelle-Angleterre. J'y ai envoyé le neveu de M. Shéridan, et je l'attends dans peu de mois avec un ou deux grands navires chargés de bois de construction, etc... C'est un commerce où l'on gagne ordi-*

35. La dernière grande sédition des colons de Saint-Domingue remontait à 1769.

36. Archives nationales, Colonies, C 9 A, registre 144, lettre du 17 octobre 1776.

37. Arch. nat., Colonies, C 9 A, registre 141, lettre du gouverneur Vallière et de l'intendant Montarcher au ministre B. de Boynes, Port-au-Prince, 25 mai 1772.

*nairement 100 %. Ajoute à cela le chapitre des négriers qui donne de grosses commissions, et les ? de mulets qui viennent de la côte d'Espagne que j'achète pour revendre avec bénéfice de 200 à 250 livres par mulet*³⁸. »

Les privilèges de Heurteloup ne s'arrêtaient pas là. Désormais il ne redoutait plus l'éventualité de la guerre, terreur des petits colons et petits commerçants soumis au sort commun, comme ce fut son propre cas durant les pénibles années de 1759 et 1760. Les gouverneurs en effet ne se contentaient pas de donner des permissions de commercer avec l'étranger en temps de paix, en violation des lois de l'Exclusif. En temps de guerre, où le problème de l'approvisionnement de la colonie devenait critique, ils n'hésitaient pas à accorder à certains négociants locaux de leurs relations l'autorisation de commercer avec l'ennemi anglais, « sous le pavillon parlementaire », et Heurteloup, bien en cour près des autorités, était assuré d'en bénéficier éventuellement. Paix ou guerre, il pouvait donc envisager l'avenir avec confiance : « *Si nous avons la paix, j'espère que j'irai vite en besogne. Si nous avons la guerre, je me retournerai du côté de la Nouvelle-Angleterre pour y faire commerce sous pavillon parlementaire*³⁹. »

Tant d'activités, soutenues probablement par de multiples démarches et intrigues, ne devaient pas tarder à porter leur fruit. Dès la fin de l'année 1771, François Heurteloup pouvait annoncer à son frère qu'il avait dépassé les 80.000 livres de bénéfices prévues par lui au début de l'année. Aussi comme tant d'autre négociants locaux qui, avec la réussite, devenaient tôt ou tard colons, décidait-il d'acheter des terres dans la colonie, sans renoncer cependant au mirage du retour définitif en France, une fois la grande richesse atteinte. « *Je travaille à fond pour augmenter mon commerce et en outre me faire des rentes en terres d'ici qui produisent autrement que celles de France, afin de t'aller joindre le plus tôt qu'il sera possible. Voilà mon but*⁴⁰. »

En 1772, il achetait donc une *habitation-cafétererie* située

38. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, 17 juin 1771.

39. François Heurteloup à Julien Heurteloup, à Angers, Léogane, 3 février 1771.

40. François Heurteloup à Julien Heurteloup, Léogane, 27 décembre 1772.

dans les mornes du Coq-qui-Chante⁴¹, à 5 lieues au sud de Léogane. « *Cette cafféterie, sur laquelle j'ai 105 beaux nègres, 20 mulets de charge, avec plusieurs autres bestiaux, et dont la terre est excellente et bien bâtie, est aujourd'hui un objet pour moi de 350.000 livres. Dans deux mois, je commencerai la récolte. J'y ferai de 70 à 80 milliers de café. L'année prochaine j'en ferai 100 milliers, et dans deux ans 120 à 130 milliers*⁴². »

Négociant et habitant, désormais reçu partout dans la société, François Heurteloup était arrivé à l'apogée de sa carrière. Mais à ce moment-là il allait éprouver de graves soucis causés par les affaires de sa famille restée angevine. Ces mauvaises affaires sont, à partir du mois de mai 1771, le thème principal des lettres adressées à François par son frère Julien qui était trésorier-receveur des octrois et secrétaire de l'hôtel de ville d'Angers. Ainsi les papiers La Bénédictière présentent un double intérêt, car, si par la plume de François ils nous renseignent sur la vie à Saint-Domingue, par celle de Julien ils nous introduisent dans la vie angevine.

A l'époque où, à Léogane, François Heurteloup développait sa fortune, à Angers au contraire les affaires semblaient fort difficiles, particulièrement dans le commerce de l'ardoise. Cette crise touchait de très près Julien Heurteloup, puisque sa mère et son beau-frère, Louis Sartre du Verger, possédaient des carrières d'ardoises.

Le 20 mai 1771, Julien annonçait à François la faillite de Louis Sartre, dans laquelle M^{me} Heurteloup mère était atteinte elle-même, et envisageait comme solution pour le malheureux failli, dont la femme — née Heurteloup — et les cinq enfants étaient désormais sans ressources, le passage à Saint-Domingue où il retrouverait son frère Joseph Sartre qui avait monté au Port-au-Prince un commerce de quincaillerie et de vivres secs⁴³. « *Ce malheureux, écrivait donc Julien Heurteloup, vient de déposer son bilan depuis quatre jours.*

41. La région montagneuse du Coq-qui-Chante est située à peu près à mi-distance entre la plaine de Jacmel, au sud. Actuellement elle contient encore de bons terroirs caféiers. Cf. Paul Moral, *Le paysan haïtien*, Paris, 1961, 375 p., p. 149.

42. François Heurteloup à Julien Heurteloup, Léogane, 29 juin 1772.

43. Débarqué au Port-au-Prince après la paix de 1763, Joseph Sartre, après avoir été le correspondant de plusieurs maisons nantaises, monta ensuite un commerce. Cf. G. Debien, « Nouvelles de Saint-Domingues », op. cit., p. 4.

Jamais banqueroute n'a causé tant de murmures ; il y a tout à perdre, et l'on ne peut concevoir comment il a ainsi dépensé ; il s'en faut de plus de 70.000 livres qu'il n'ait un sol : ce pauvre Faulcon s'y trouve, avec son associé, pour environ 29.000 livres. Ma mère y perdra nécessairement gros, je ne saurais encore estimer sa perte, il faut attendre que cette misérable affaire soit plus éclaircie qu'elle ne l'est. Tout ce qui me désole le plus, c'est qu'outre cinq enfants qu'il a, je ne vois aucune ressource ici pour lui, et quand bien même il y en aurait, il est trop déshonoré pour y rester. Je ne prévois donc pas que je puisse lui conseiller d'autre parti que celui d'aller trouver son frère au Port-au-Prince : laisse-le à la charge de son frère, il est assez naturel que sa famille l'aide aujourd'hui... Je connais les Sartre, ce sont gens qui sont prodigés d'exclamations sur les malheurs, et pétris d'inquiétudes, mais trop fiers pour secourir les malheureux. Le bonhomme (Sartre père) se contente de faire le furieux, le malade, le désespéré, de se tenir chez soi et d'annoncer qu'il en mourra, mais s'il ne fallait que 1.200 livres pour sauver son fils, il n'en ferait rien⁴⁴. »

Mais de l'autre côté de l'Océan, à Saint-Domingue, on n'était nullement désireux de voir débarquer le malchanceux Louis Sartre. François Heurteloup, par l'intermédiaire de Julien, lui conseillait, ainsi qu'à sa femme, de « se retirer sur leur petite terre de Foudon », tout en leur promettant de leur « compter annuellement et de six mois en six mois une somme de 1.500 livres pour subvenir à l'entretien et à l'éducation de leurs enfants »⁴⁵, et en leur recommandant bien de ne plus s'occuper d'ardoises : « Mais surtout plus de commerce d'ardoises. Pendant mon séjour à Angers, je n'y ai reconnu que des désavantages pour les grands frais qu'il entraîne⁴⁶. » Heurteloup était d'ailleurs soutenu dans cette position par Joseph Sartre qui, lui aussi, déconseillait le passage au Port-au-Prince : « Il se joint à moi pour le détourner absolument de venir à Saint-Domingue, et l'engage, au contraire à vivre de la manière que je lui ai dit. C'est le meilleur parti qu'il ait à prendre. »⁴⁷

44. Julien Heurteloup à François Heurteloup, Angers, le 15 avril 1771.

45. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, 7 septembre 1771.

46. François Heurteloup à Julien Heurteloup, 13 septembre 1771.

47. François Heurteloup à Julien Heurteloup, 13 septembre 1771.

Néanmoins, en dépit de tous ces avis peu encourageants, Louis Sartre allait tenter l'expérience coloniale. Il est vrai que sa situation s'était aggravée au point de l'acculer à cette décision, comme le révèle une lettre de Julien à François, en date du 15 août 1771 : « *La fureur et la rage des créanciers ne fait qu'augmenter tous les jours, les Faulcon et les Macé qui ensemble font 3/5 (des créances) ne veulent signer aucune délibération... Ils ne veulent entendre à aucun accomodement à moins qu'on ne leur assure 1/4, mais ni ma mère, ni moi ne voulons nous en rendre garants parce que nous ne sommes pas en état de répondre d'une si grosse somme. D'ailleurs ma mère est plus que contente d'avoir perdu 20.000 livres avec Sartre* ⁴⁸. *Le bonhomme (Sartre père) qui toujours continue à faire le fier a bien tourné et viré pour nous engager dans le piège. Pourtant quand il a vu que nous persistions à dire non, il a tenu clairement le même langage. Ainsi voilà son fils sans ressources et sans espérance ici, contraint de se coucher pour échapper aux poursuites de ses créanciers qui ont juré qu'ils le feraient fourrer en prison. Ils ont porté leurs précautions, disent-ils, jusqu'à former opposition à son passage dans tous les bureaux des Amirautés de France. Je t'avoue, cher frère, que son malheur et son état m'affligent à un point que fort souvent je ne sais où j'en suis ni ce que je fais* ⁴⁹. »

Au mois de novembre 1771, Sartre quittait donc la France, y laissant sa femme et ses cinq enfants sous la protection de la famille Heurteloup, et après 54 jours de traversée il débarquait au Cap le 27 décembre 1771 ⁵⁰.

Mais pendant qu'il recommençait à Saint-Domingue une nouvelle vie, à Angers les conséquences de sa faillite étaient loin d'être épuisées, et un peu plus tard Julien Heurteloup se trouvait lui-même en difficulté. Devant la catastrophe Sartre, Julien qui était trésorier-receveur aux droits de l'octroi de l'hôtel de ville d'Angers s'était en effet permis d'avancer sur les fonds de sa caisse — pourtant caisse publique — 15.000 livres à sa mère et 10.000 livres à son beau-frère. Or le 14 mai 1771 s'était marié le comte de Provence qui avait reçu avec son apanage (duché d'Anjou, comtés du Maine et du Perche,

48. Le déficit global de Sartre se montait à 80.000 livres.

49. Julien Heurteloup à François Heurteloup à L'éogane, Angers, 22 juin 1771.

50. Louis Sartre du Verger à Julien Heurteloup à Angers, le Cap, 27 décembre 1771.

comté de Senonches) le droit de nomination aux places de maire, échevins, conseillers, trésorier et secrétaire de l'hôtel de ville d'Angers. Ce prince bientôt décidait de réformer l'hôtel de ville pour y placer les créatures de son choix, et Julien Heurteloup allait devoir quitter sa place, avec l'obligation de rendre les comptes de sa caisse où il y avait un grand vide.

Dans cette situation critique, Julien se tournait à nouveau vers François devenu, grâce à sa réussite coloniale, la providence de la famille. Ses premières lettres traitant de ce délicat sujet sont visiblement embarrassées, son départ de l'hôtel de ville y est présenté comme la réalisation d'un désir personnel et non comme le résultat d'une mesure imposée. *« Tu sembles avoir deviné l'envie que j'ai depuis quelques temps de quitter l'hôtel de ville. Tout m'y encourage : on ne sait chaque jour à quoi s'en tenir. Il avait été réformé en 1765, il va encore l'être sur l'ancien pied et je suis tout décidé à remercier ; ce serait déjà fait sans le vide de ma caisse par l'avance des mises de la carrière que j'ai faites pour ma mère et dont je ne peux être rempli que par la vente des ardoises dont on ne trouve pas le débouché et qui encore ne se vendent qu'à 18 et 24 mois de crédit. Cette avance, qui monte à plus de 15.000 livres jointes à la dette de Sartre de 10.000 livres me forcent à retarder la reddition de mon compte sur laquelle pourtant on me presse assez vivement. Cette triste position me force à accepter les offres généreuses que tu me fais par ta dernière, et même à te supplier de les accomplir... 20.000 livres que je recevrais dans le courant de la fin du premier mois de 1773 et autres 20.000 livres un an après me mettraient dans le cas de sortir avec honneur de ma place »*⁵¹.

Mais François n'était pas dupe et tenait à mettre les choses au point, d'autant plus que les demandes de fonds de son frère survenaient inopportunément au moment où il avait investi des capitaux dans l'achat et la mise en exploitation de la cafétéria du *Coq-qui-chante*. *« Parle-moi avec franchise, mon frère, et dis-moi au juste et promptement la position de tes affaires... Quand j'ai appris les malheurs de Sartre, j'ai bien pensé que les 20.000 livres que je t'avais comptés ne t'auraient pas fait grand profit. Mais je ne*

51. Julien Heurteloup à François Heurteloup à Léogane, Angers, 10 septembre 1772.

m'attendais pas que tu aurais besoin si promptement de 40 autres mille livres. Ma fortune est en bon train, j'en conviens, mais je dois cela à des engagements pris, et qui ne me permettent pas de faire tout à l'heure ce que je t'ai promis et ce que je te tiendrai. Ce compte que tu dois rendre ne pourrait-il pas être renvoyé jusqu'en 1774 qui est le temps que je pourrai mieux te secourir. Tu as des amis et il te faut les employer, et en même temps travailler à vendre tes ardoises »⁵².

Devant l'attitude réticente de François, Julien, mis au pied du mur, devait abandonner toute superbe et avouer sa situation pitoyable. Sa lettre du 12 février 1773 est un véritable appel de détresse : *« J'ai un pressant besoin de tes secours, je te le dis avec la franchise que tu me recommandes : c'est ma facilité à me rendre aux besoins de ma mère, à frayer au procès de la forge, aux avances de cette malheureuse carrière, etc., qui m'a réduit où je suis. Tu me proposes de renvoyer mon compte jusqu'en 1774. Tous les jours on me demande quand il sera prêt, et il y a plus d'un an qu'on me tient ce langage. Juges si je peux reculer. J'ai bien vendu les ardoises mais, comme je te l'ai déjà dit, elles ne seront payées que dans 18 mois à 2 ans. Tu me proposes encore de recourir à des amis, je n'ose faire usage de ce moyen... je craindrais qu'il ne fit soupçonner ma situation et n'avancât ma perte. Dans cette position, il ne me reste donc que toi, cher frère, sur qui je puisse compter. Permetts-moi encore une fois que je réclame tes bienfaits, c'est avec chagrin que je le fais parce que je crains que tes engagements n'en souffrent, mais cher frère, seulement 20.000 livres pour la présente année, je t'en prie à genoux, tu me rendras la vie. Je n'ose t'en dire davantage. A Dieu »⁵³.*

François Heurteloup ne devait pas rester insensible. Comme il manquait de liquidités, il décidait de faire à l'intention de son frère un contrat négociable de 40.000 livres. L'annonce de cette faveur était d'ailleurs accompagnée d'une sévère semonce où semblent pointer les doutes graves : *« Je me propose de t'envoyer dans peu un contrat de 40.000 livres. Voilà mon frère tout ce que je peux faire pour le présent,*

52. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, 20 novembre 1772.

53. Julien Heurteloup à François Heurteloup à Léogane, Angers, 12 février 1773.

parce que les entreprises de mon commerce, et mon habitation qui est un objet de 450.000 livres, occupent mes fonds et au-delà. Mais... que cette aventure te corrige donc de trop de facilité que j'ai toujours soupçonné en toi, pour obliger inconsidérément des personnes qui sans doute t'ont occasionné des pertes, car je ne peux pas me figurer autre chose »⁵⁴.

Muni de ce précieux contrat, Julien Heurteloup pouvait alors s'adresser à un négociant nantais, Desridellières-Le Roux⁵⁵, pour lui demander de le négocier. Sa lettre du 11 mars 1774 écrite à cet effet donne d'intéressants détails sur cette transaction. *« Mon frère ayant appris le malheur qui m'est arrivé, c'est-à-dire la perte que j'ai faite de ma place, a voulu m'en dédommager par un don de 40.000 livres. L'acte en a été passé le 10 décembre dernier par devant les notaires de cette ville (Angers). Monsieur Duvau (Pays-Mellier du Vau), qui doit avoir l'honneur de vous en écrire aujourd'hui, a stipulé pour lui dans cet acte, en vertu d'une procuration spéciale qu'il lui avait adressée. Ce cher frère, en me donnant cette singulière marque d'amitié, a eu encore en vue de me mettre en état de remplir le vide de caisse, causé par des sacrifices, ou plutôt par une complaisance trop faible et trop facile pour ma famille. Il me marqua qu'il aurait bien désiré être dans le cas de me remettre du comptant, parce qu'il sentait que c'était l'unique façon de solder mon compte, mais malheureusement il a employé tous ses fonds dans l'acquisition de son habitation du Coq-qui-chante, et il ne peut m'en faire passer que dans un an. Il a donc été obligé de recourir à l'acte de donation qui porte intérêt au denier 20 argent de France, mais il m'a assuré en même temps qu'en m'adressant à ceux qui le connaissent en France, je trouverais à céder tout ou partie de cet acte. Je sais, Monsieur, qu'il a l'honneur d'être connu de vous, je sais que vous n'ignorez pas les bonnes affaires qu'il fait... Permettez, je vous prie, que je vous propose la cession d'une moitié, c'est-à-dire de 20.000 livres, dont j'aurais absolument besoin sous 3 mois, qui est le seul délai que j'ai pu obtenir pour la reddition de mon compte: faites-moi la grâce d'ac-*

54. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, 4 août 1773.

55. Orthographié encore Le Roux des Redelières, cf. H. du Haigouet, Nantes, ses relations commerciales avec les îles d'Amérique au XVIII^e siècle, Rennes, 1939, 292 p., p. 285.

*quiescer à ma proposition... Si vous me refusez, je perds la vie, et l'honneur qui lui est préférable »*⁵⁶.

Desridellières-Le Roux ayant accepté, l'affaire se terminait donc sans trop de mal pour Julien Heurteloup, car s'il avait dû quitter l'hôtel de ville, du moins avait-il réussi à sauver sa réputation.

La grande diversité des papiers la Bénaudière nous permet maintenant de repasser de l'Anjou à Saint-Domingue pour suivre Louis Sartre dans son expérience coloniale, à l'époque où Julien Heurteloup se débattait au milieu des difficultés causées par le vide de sa caisse. Il est possible en effet de retracer l'histoire de cette expérience à l'aide des lettres écrites par Louis Sartre à Julien Heurteloup et de celles écrites par François Heurteloup au même Julien. L'existence de ces deux sources présente un grand intérêt, car si les lettres de Sartre et de François parlent des mêmes sujets à la même époque, le point de vue est très différent. Ainsi d'Angers, Julien, qui recevait les lettres de son beau-frère et de son frère, pouvait en les confrontant parvenir à une idée assez exacte de la situation.

Comme on l'a vu plus haut, Louis Sartre était arrivé au Cap le 22 décembre 1771. De là, il prenait une petite barque et arrivait le 12 janvier 1772 au Port-au-Prince où l'attendait son frère Joseph Sartre.

Louis Sartre mettait de grands espoirs dans son frère pour lui trouver une place avantageuse, car Joseph avait de nombreuses relations, relations favorisées d'ailleurs par la solidarité angevine qui n'était pas un vain mot dans une colonie où, depuis les origines, les Angevins étaient nombreux et puissants, Louis avait lui-même fait la traversée en compagnie d'un illustre angevin, le nouveau gouverneur par intérim, le vicomte de la Ferronnays, dont Joseph gérait les intérêts particuliers dans la colonie. « ...*Mon frère m'a reçu avec la plus vive et la plus sincère amitié. Il est lié ici avec les chefs*⁵⁷ *et les principaux de la colonie, et j'espère qu'il pourra sous peu me procurer quelque place avantageuse... Monsieur de la Ferronnays remplace ici par intérim le gou-*

56. Julien Heurteloup à Desridellières-Le Roux, à Nantes, Angers, 11 mars 1774.

57. Le terme « chefs » désigne le gouverneur général et l'intendant qui avaient, le premier, la responsabilité du pouvoir militaire, le second, celle du pouvoir civil.

verneur qui part aujourd'hui. Je compte beaucoup sur sa protection. Il m'a témoigné quelques bontés pendant la traversée. Depuis son arrivée ici il loge chez Monsieur Blanchard⁵⁸ et c'est mon frère qui fait ses affaires particulières ici »⁵⁹. Quelques semaines plus tard, lorsque, comme tant d'autres nouveaux arrivants, Louis sera atteint par les fièvres, ce sera sur l'habitation du duc de Brancas⁶⁰, cousin de Pays-Mellier du Vau, qu'il ira se reposer⁶¹.

Néanmoins malgré de si précieux atouts, à la fin du mois de mars, trois mois après son débarquement, Louis n'avait toujours pas trouvé d'emploi. « *Mon frère me fait espérer que cela ne tardera pas*, avouait-il à Julien. *Je m'ennuie beaucoup d'être si longtemps à ne rien faire* »⁶². Probablement se fait-il beaucoup d'illusions sur son propre frère qui, à en croire François Heurteloup, il est vrai peu indulgent à l'égard de la famille Sartre, aurait été un homme prodigue de bonnes paroles et préoccupé avant tout, à l'époque, par un mariage flatteur avec la fille de Duvivier de la Mahautière, conseiller au Conseil Supérieur du Port-au-Prince. « *Ce mariage n'est pas très avantageux pour le présent*, reconnaît Louis, *mais il a apparence qu'il le sera par la suite* »⁶³. François, plus réaliste, qualifie cette alliance de « *mariage d'ostentation qui ne lui convient pas, vu la position de ses affaires* »⁶⁴. En cela il se montrait un observateur averti à qui les beaux titres n'en imposaient pas : La Mahautière était en effet également perdu de dettes et de réputation, au point d'avoir été un moment suspendu de ses fonctions à cause des infidélités que le gouverneur Estaing et l'intendant Magon en 1765 avaient aperçues dans les opérations de finances dont il avait été chargé⁶⁵.

Finalement le salut pour Louis Sartre allait venir de François Heurteloup. Ce n'est qu'au mois d'avril que Louis

58. Probablement gérant de l'habitation du duc de Brancas.

59. Louis Sartre à Julien Heurteloup à Angers, Port-au-Prince, 14 janvier 1772.

60. Brancas sera plus tard député à la Constituante. La duchesse résidait à Crosne-en-Anjou.

61. Louis Sartre à Julien Heurteloup, Port-au-Prince, 8 mars 1772.

62. Louis Sartre à Julien Heurteloup, Port-au-Prince, 27 mars 1772.

63. Louis Sartre à Julien Heurteloup, Port-au-Prince, 29 avril 1772.

64. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, 20 novembre 1772.

65. Arch. nat., Colonies, C 9 A, registre 126, lettre de Kerdisien-Trémaïs, subdélégué de l'intendant, à Choiseul, Port-au-Prince, 15 juin 1765.

put rencontrer au Port-au-Prince son beau-frère venu de Léogane. Ce dernier le voyant dans l'embarras, lui proposa la place de gérant sur la cafféterie du *Coq-qui-chante* qu'il se proposait alors d'acheter. *« J'ai enfin eu la semaine dernière, écrivait Louis à Julien, le plaisir d'embrasser ici votre frère... Il est en parole d'acheter la place à café que Monsieur Prudhomme son associé à établi qui est très considérable, et commence à entrer en rapport. Il m'a proposé de me mettre sur cette place pour la gérer et m'offre le quart du net produit qui peut sous quelques années aller à 12 ou 15 milliers de café pour ma part. J'ai accepté avec plaisir... et je souhaite de tout mon cœur qu'il puisse faire l'acquisition de cette place »*⁶⁶.

L'affaire ayant été conclue et François Heurteloup étant homme de parole, Louis Sartre devenait donc, en juin 1772, gérant de la cafféterie du *Coq-qui-chante*, bonne nouvelle qu'il annonçait aussitôt à Julien : *« Je compte partir demain pour Léogane et de là aller sur l'habitation que votre frère vient d'acheter... il m'en confie la régie et me fait profiter pour le quart dans le produit net, ce qui peut me faire un objet assez considérable, cette habitation pouvant faire sous 3 ou 4 ans environ 150 milliers de café. Elle en fera cette année au moins 60 milliers »*⁶⁷. De son côté, François en informait aussi son frère, insistant toutefois sur le désarroi du malheureux Sartre durant les premiers mois de son séjour à Saint-Domingue : *« Lassé de voir qu'il était toujours là, incertain de son sort et plongé dans le chagrin relativement à sa femme et à ses petits enfants... je l'ai fait venir auprès de moi et je l'ai placé dans l'habitation-cafféterie que j'ai acquise depuis peu... Pour le mettre dans le cas lui-même de faire dans 2 ou 3 ans une acquisition pour son compte, je lui donne le quart net du revenu de mon habitation. A ce moyen il se tirera d'affaire et il parviendra à assurer un certain bien-être à ses enfants, dans le nom desquels on passera toutefois l'acquisition que je lui projette »*⁶⁸.

Les premières lettres de Louis Sartre écrites de la cafféterie du *Coq-qui-chante* débordent d'optimisme. François Heurteloup, homme d'affaires avisé, avait su en effet se lancer

66. Louis Sartre à Julien Heurteloup à Angers, Port-au-Prince, 29 avril 1772.

67. Louis Sartre à Julien Heurteloup, Port-au-Prince, 1^{er} juin 1772.

68. François Heurteloup à Julien Heurteloup, Léogane, 29 juin 1772.

dans l'exploitation caféière au bon moment. On était alors en plein « boom » du café. Cette plante, introduite par les Jésuites en 1725 dans la partie nord de Saint-Domingue, resta pendant longtemps cultivée dans des petites plantations d'allure familiale employant une vingtaine d'esclaves, mais avec la guerre de Sept Ans les lourdes pertes des sucreries dûes à la chute des cours du sucre *avaient fait tourner les yeux des planteurs vers les terres des mornes*⁶⁹. Bientôt, les hauteurs, un peu partout dans la colonie, commençaient à être prises d'assaut par les grandes cafféteries, et de 15.600.000 de livres en 1767 les exportations de café passaient à 29.000.000 en 1774, 44.600.000 en 1783, pour arriver à une véritable frénésie en 1789 avec 77.000.000 livres⁷⁰. Les artisans de cette poussée caféière étaient souvent des colons de fraîche date, « hommes nouveaux » pressés de réussir, qui tentaient leurs chances dans les mornes en y investissant les capitaux amassés en quelques années de séjour colonial, tandis que les plaines restaient le domaine des grandes habitations sucrières possédées surtout par les vieux colons solidement établis.

Pendant des crises, marquées par l'effondrement des cours du café, venaient parfois freiner l'élan de cette culture et arrêter les défrichements dans les mornes, comme ce fut le cas en 1770, année où l'on craignit la guerre avec l'Angleterre, puis en 1778, année où se déclencha la guerre d'Amérique. Ce fut précisément dans l'intervalle de ces deux crises, en 1772, au moment favorable où s'amorçait une vigoureuse reprise de la poussée caféière, après la crise de 1770, que François Heurteloup acheta l'habitation du *Coq-qui-chante*.

Quel était l'état de cette cafféterie au moment de son acquisition par Heurteloup ? En principe tous les défrichements devaient être terminés et les bâtiments d'exploitation mis en place, puisqu'elle avait déjà été « établie » par Prudhomme, le précédent propriétaire. En réalité, il convient de se méfier. Le règlement de la colonie prévoyait que dans les 3 mois suivant l'ordonnance de concession, il fallait, sous peine de retour de la concession au Domaine, que le tiers fut en culture. Aussi certains colons se contentaient

69. G. Debien, Cahiers des Annales, *Etudes antillaises (XVIII^e siècle)*, Première étude. Dans un quartier neuf de Saint-Domingue : un colon, une caféière (1743-1799), 1956, p. 40.

70. P. Moral, *Le paysan haïtien*, op. cit., p. 264.

de planter quelques pieds de caféier, bien vite envahis par les herbes et les halliers, de construire un petit ajoupa pour quelques nègres, servant en même temps d'abri lors des rares visites du maître, le tout dans le but de faire croire qu'une véritable habitation allait s'y organiser.

En tout cas, au *Coq-qui-chante*, Heurteloup eut certainement à faire face à de lourds frais pour la remise en état de la plantation, puisqu'une lettre de Sartre datée du 14 novembre 1772 mentionne encore la présence des maçons sur la cafféterie à cette époque : « *J'ai eu depuis que je suis ici toujours des ouvriers et surtout des maçons qui m'ont occupé beaucoup de nègres pour les servir. J'en serai heureusement quitte sous 3 jours et je ne serai plus occupé qu'à cueillir le café* »⁷¹.

Néanmoins Heurteloup disposait d'un précieux atout dont étaient alors privés bien des colons qui se lançaient dans l'exploitation caféière : du fait de sa profession de commerçant négrier, il disposait en abondance d'esclaves. Parmi les grands soucis des colons, il y avait en effet *la recherche d'esclaves à bon compte et nombreux, le paiement des esclaves sans lesquels les plantations ne se développaient pas, sans lesquels la cueillette des cafés s'éternisait*⁷².

Dès l'acquisition, Heurteloup avait jeté sur sa plantation 105 beaux nègres, comme on l'a vu plus haut. Dans les mois qui suivirent, il ne cessa de renforcer cet effectif. « *Votre frère, écrivait Sartre à Julien, veut faire de cette habitation un objet considérable. Il met tous les jours des nègres, il y en a actuellement (en novembre 1772) 135. Je compte qu'il y en aura 200 dans un an ou 18 mois* »⁷³. De son côté, François déclarait à son frère qu'en octobre 1772, il avait 123 nègres sur la plantation, et que dans un an il en aurait 150⁷⁴.

Il s'agissait là incontestablement d'une très grande caféière, contenant environ une demi-lieue en carré avec 130.000 pieds de café plantés⁷⁴. Son prix avait été estimé à 350.000 livres, dont Heurteloup avait réglé les 2/3 à l'achat,

71. Louis Sartre à Julien Heurteloup à Angers, au Coq-qui-Chante, quartier de Léogane, 14 novembre 1772.

72. G. Debien, *Études antillaises*, op. cit., p. 64.

73. Louis Sartre à Julien Heurteloup, 14 novembre 1772.

74. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, 19 octobre 1772.

or la valeur moyenne d'une cafféterie à cette époque à Saint-Domingue est estimée à environ 150.000 livres ⁷⁵. Heurteloup nourrissait-il de grandes espérances sur le rapport du *Coq-qui-chante*. Il comptait sur 80 milliers de café pour la récolte de 1772, 100 pour la récolte de 1773 et 120 à 130 milliers pour celle de 1774 ⁷⁶. Sartre faisait écho à cet optimiste : « *L'avantage que votre frère m'y fait, disait-il à Julien à propos du quart net du revenu de la cafféterie dont le faisait bénéficier François, me mettra en état de réparer sous peu mes malheurs et de pouvoir espérer de retourner en France dans 10 à 12 ans. Votre frère fait d'ailleurs des affaires avantageuses et dans 5 à 6 ans il peut se retirer avec une fortune immense* » ⁷⁷.

Mais les déceptions n'allaient pas tarder à venir. Rien dans la vie angevine qu'il avait menée précédemment n'avait préparé Louis Sartre à mener des esclaves et à gérer une cafféterie, aussi sa première année de gestion semble avoir été fort médiocre. Dans sa lettre du 14 novembre 1772 adressée à Julien, il avouait n'avoir encore ramassé que 18 milliers de café. On était donc bien loin des 80 milliers espérés. Pour se disculper, il avance la mortalité chez ses nègres, la nécessité d'acclimater les nègres nouveaux et les travaux de maçonnerie qui l'ont empêché de se consacrer entièrement à la marche de la cafféterie. « *Je suis actuellement en récolte. Elle n'est pas si avancée, et même ne sera pas si considérable qu'elle devrait être, parce que outre que je n'ai pas assez de nègres, j'en ai eu beaucoup de malades. J'en ai même perdu cinq. J'ai eu depuis que je suis ici toujours des ouvriers et surtout des maçons... Je ne néglige rien, je vous assure, pour répondre aux bonnes intentions de votre frère. Je m'attache uniquement de veiller à la manutention de son habitation, ce qui demande beaucoup de soins parce qu'elle est presque composée que de nègres nouveaux pour qui il faut avoir de grands ménagements, pour les faire au travail et au climat qui est très différent de celui de la plaine* » ⁷⁸.

75. P. Moral, *Le paysan haïtien*, p. 267. Pour ce chiffre, P. Moral s'est appuyé sur *L'état des Indemnités, état détaillé des liquidations opérées par la commission chargée de répartir l'indemnité attribuée aux anciens colons de Saint-Domingue*. Paris, Imp. Royale, 1834, 5 vol.

76. Lettres de François Heurteloup à Julien Heurteloup des 29 juin, 22 juillet et 19 octobre 1772.

77. Louis Sartre à Julien Heurteloup à Angers, Port-au-Prince, 1^{er} juin 1772.

78. Louis Sartre à Julien Heurteloup à Angers, au *Coq-qui-Chante*, quartier de Léogane, 14 novembre 1772.

On sent d'ailleurs au travers de sa correspondance percer chez Louis une certaine mélancolie née de la séparation d'avec sa famille, aggravée par les rudes conditions de vie solitaire d'un planteur de café dans les mornes. François Heurteloup lui-même ne venait que très rarement à la plantation. « ...*Il règne depuis 3 ou 4 jours le matin un vent du nord qui est très frais et si j'avais une cheminée je m'en servirais volontiers jusqu'à 8 heures que le soleil commence à avoir de la force. Il y a souvent des brouillards très épais, et presque toujours de la pluie dans cette saison... Que ne devrai-je point à votre frère si par toutes les facilités qu'il peut me procurer, je me vois un jour... en état de satisfaire mes créanciers, de rejoindre mes enfants et mon épouse et vivre tranquillement auprès d'elle... Je vois ici très peu de monde, parce que les voisins sont éloignés. Je n'ai encore découché que 2 jours que j'ai passé chez un ami de votre frère à 2 lieues d'ici. Je n'ai pas descendu en ville depuis que je suis monté. Il y a près de 4 mois 1/2 que je n'ai vu votre frère* »⁷⁹.

Mais dans la société de Saint-Domingue, la durée était de règle, et non seulement à l'égard des esclaves, mais encore envers les « petits Blancs » qui avaient le malheur de vivre en sous-ordres. François Heurteloup, frustré dans ses espérances de belle récolte, peut-être prématurées pour une première année, ne décolérait pas contre Louis Sartre et épanchait sa bile dans ses lettres à Julien : « ...*Samedi dernier, j'arrivai de mon habitation du Coq-qui-chante, où j'étais allé passer 8 jours. De toi à moi, je ne suis point content de Sartre. S'il n'était pas mon beau-frère, je le taxerais d'une ineptie singulière à tout. Il ne prend garde à rien ; il se laisse tromper par les nègres ; il est d'une nonchalance inconcevable. Je lui ait souvent remontré tout cela et même avec chaleur, et malgré tout, j'estime qu'il aura de la peine à se réformer. L'état de moine était son vrai balot* »⁸⁰.

La dureté de François allait très loin, on y sent le drame familial. D'ailleurs à Saint-Domingue pouvait-on concevoir le moindre sentiment, lorsqu'il s'agissait d'affaires ? « *J'ai cru entrevoir en Sartre*, écrivait encore Heurteloup à son frère, *sans toutefois qu'il me l'ai dit, qu'il désirait que sa femme*

79. Louis Sartre à Julien Heurteloup à Angers, au Coq-qui-Chante, quartier de Léogane, 14 novembre 1772.

80. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, 26 février 1773.

fut ici. Si par cas, mon frère, tu l'apercevais qu'elle eut la même velléité, tu peux l'assurer que du moment qu'elle arrivera, je l'abandonnerai, elle, son mari, et ses enfants, et que je lui tiendrai parole sous quelque prétexte que ce puisse être. C'est bien assez, je pense, de l'avoir déjà sur les bras, et que par son mauvais travail il m'ait fait perdre 20 milliers de café »⁸¹.

A cette mise en demeure de François, Julien s'empressait de répondre : « ...Je dois te prévenir que Madame Sartre n'a jamais témoigné d'envie d'aller retrouver son mari ; si ça était, compte que je m'y opposerai »⁸². Faut-il lire entre les lignes la basse satisfaction chez les deux frères Heurteloup de voir le malheureux Sartre séparé de sa femme née Heurteloup ? La rancœur des Heurteloup contre les Sartre, plus haut placés qu'eux dans la société angevine, est manifeste tout au long des papiers la Bénédictière, et expliquerait bien des choses.

Néanmoins, malgré des débuts si douloureux et si peu encourageants, Louis Sartre réussira peu à peu à s'adapter au métier de planteur, et François Heurteloup devra bientôt faire amende honorable à son sujet. Durant encore toute l'année 1773, le malheureux Sartre continua à accumuler les déboires au point qu'au mois de novembre de cette même année, son beau-frère songea à le renvoyer du *Coq-qui-chante*. « Sartre est toujours sur mon habitation du Coq-qui-chante. J'ai besoin de patience avec lui. Il est peu propre à la chose, et je doute qu'il le devienne. Je le répète, l'état de moine était son vrai balot. Je lui avais proposé de retourner auprès de son frère (au Port-au-Prince) et que je continuerais de prendre soin de sa femme et de ses enfants. Il se mit à pleurer lui-même comme un enfant. Là-dessus je lui dis de rester, et je n'en suis pas mieux »⁸³. Mais l'année suivante, le ton de Heurteloup a totalement changé à l'égard de son gérant dont il fait les plus grands éloges dans ses lettres à Julien : « Autant Sartre a eu peine à mordre au métier d'habitant dans les premiers temps, autant aujourd'hui j'ai lieu de me louer de ses soins et de son bon travail. En effet

81. François Heurteloup à Julien Heurteloup, Léogane, 26 février 1773.

82. Julien Heurteloup à François Heurteloup à Léogane, Angers, 14 juin 1773.

83. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, 13 novembre 1773.

*mon habitation est dans le meilleur état en tout et pour tout. J'ai besoin de cela pour me dédommager des pertes que j'y ai faites »*⁸⁴.

Il est permis, à propos de ce revirement d'opinion, de se demander si les premiers jugements si sévères de François Heurteloup sur la gestion de Louis Sartre n'étaient pas ceux d'un négociant qui, avide de rentrer au plus vite dans ses frais et ignorant les choses de la culture, avait sous-estimé les difficultés présentées par la mise en route d'une cafféterie.

La cafféterie du *Coq-qui-chante* allait donc progresser sous l'impulsion de son gérant désormais expérimenté, malheureusement les lettres de ce dernier sont trop rares pour nous permettre de suivre cette progression. Une lettre du mois de novembre 1775 le montre bien au fait de son métier et préoccupé avant tout d'extension : « *Je viens de faire une nouvelle plantation de 40.000 pieds de café, qui, si elle réussit comme il y a toute apparence, fera une augmentation considérable au revenu de cette habitation, mais ces jeunes plants ne rapporteront que dans 3 ans. Cette opération m'a donné beaucoup de peine, elle a duré plus de 4 mois. Elle comprend un terrain de 350 toises de long sur 180 de large qui était tout en grand bois qu'il a fallu abattre, nettoyer et défricher pour planter les cafés qui sont tous alignés avec des allées de communication de distance en distance. Je n'ai pu quitter que deux seuls moments cette opération qui m'a totalement occupé pendant qu'elle a duré, et d'autant plus que, quoique ce terrain, soit contigu aux autres plantations, il est éloigné de la grande case*⁸⁵ *de 12 à 1.500 pas. Votre frère qui était ici il y a un mois m'en a paru content*⁸⁶. »

La réussite semblait devoir enfin sourire à Louis Sartre, car, quelques mois plus tard, au mois de janvier 1776, de moitié avec un nommé Belloc, il rachetait à François Heurteloup la cafféterie du *Coq-qui-chante*. Celui-ci en effet avait orienté ses activités dans d'autres directions. Tout en continuant son négoce, il avait réussi à devenir le procureur d'une grande propriétaire, M^{me} Michel, qui résidait à Paris et possédait quatre habitations dans le quartier de Léogane.

84. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, 10 décembre 1774.

85. La grande case, « grand'case » ou « case à demeurer », désigne les bâtiments d'habitation du maître, gérant ou propriétaire.

86. Louis Sartre à Julien Heurteloup à Angers, au Coq-qui-Chante, quartier de Léogane, 15 novembre 1775.

En outre, en société avec le neveu de Shéridan, il avait la ferme de l'habitation des enfants mineurs Maré⁸⁷, située au Boucassin, paroisse de l'Arcahaye.

Ce transfert de propriété allait néanmoins poser un problème pour Louis Sartre désormais établi à son propre compte, celui des esclaves, car François Heurteloup, six mois après la vente, retirait tous ses nègres du *Coq-qui-chante* pour les placer sur les habitations de M^{me} Michel. Dans une lettre adressée à Julien Heurteloup pour lui annoncer l'acquisition de la cafétérie, Sartre explique comment il espère compenser ce vide, du moins partiellement : *« Je ne doute pas que ma femme ne vous ait fait part dans le temps de la lettre que je lui ait écrite le 30 janvier dernier (1776) par laquelle je lui annonçai l'acquisition que je venais de faire de cette habitation de moitié avec M. Belloc... Votre frère vient de retirer depuis 7 à 8 jours (juin 1776) tous les nègres qu'il avait ici. Il les a tous vendus à M^{me} Michel de Paris pour mettre sur 3 des 4 habitations qu'elle a dans ce quartier. Il lui en a livré 120 tant grands que petits. Nous sommes actuellement en possession de cette habitation. Il ne nous manque plus que des nègres pour la faire valoir. Il faut qu'il y en ait dans 3 ans au moins 120 travailleurs ici, et nous en sommes encore bien loin. Monsieur Belloc va en mettre lundi 20 de ceux qu'il a sur son habitation et qui sont déjà faits au pays et au travail. J'en ai eu pour mon compte 20 jeunes du négrier arrivés depuis 2 mois, mais ils ne valent pas ceux de Monsieur Belloc. Je serai obligé d'en mettre quelques-uns au premier négrier pour m'égaliser avec lui, tous ceux que nous mettrons par la suite seront pour notre compte à tous deux. Outre que l'on a un ou deux ans de terme pour ces nègres, votre frère m'a promis de faire les avances nécessaires pour moi, en lui livrant exactement tout mon revenu jusqu'à son parfait remboursement »*⁸⁸.

Devenu ainsi habitant, Louis Sartre pouvait désormais nourrir de grandes espérances. La nostalgie de l'Anjou n'avait jamais cessé de le tenailler, nostalgie avivée par la sensation d'isolement qui le poussait dans ses lettres à réclamer des

87. Les Maré étaient une vieille famille de l'Arcahaye. Un Maré fut au début du XVIII^e siècle le commandant du quartier.

88. Louis Sartre à Julien Heurteloup à Angers, au *Coq-qui-Chante*, hauteurs de Léogane, 29 juin 1776.

nouvelles du pays natal, car « *cela me dissiperait dans ce désert où j'ignore presque tout ce qui se passe au-delà de l'habitation* »⁸⁹. Aussi tous ses calculs pour l'avenir étaient-ils échafaudés en fonction d'un retour en France le plus rapide possible. Si tout allait bien, il pourrait, une fois François Heurteloup remboursé, désintéresser ses créanciers métropolitains en quelques années, et alors il reverrait Angers, sa femme et ses enfants. « *Si nous (Sartre et Belloc) n'avions point de malheurs, écrivait-il à Julien, 4 ou 5 récoltes pourraient me liquider ici. Après quoi je songerais à mes créanciers de France, ce qui ferait une affaire de 2 ou 3 ans. Après quoi je pourrais aller vous embrasser et me réunir à ma famille. Mais pour que tout cela s'effectue, il ne faut point de guerres, et que le café ne soit pas au-dessous de 12 à 15 sols ici, et il n'en vaut guère que 10 actuellement, mais il y a beaucoup d'apparence d'augmentation* »⁹⁰.

Mais Louis Sartre, décidément malchanceux, ne devait jamais revoir la France. Le 29 août 1777 il mourait à Léogane, au domicile de François Heurteloup où, malade, il était venu se réfugier, son propre frère, Joseph Sartre, n'ayant très probablement pas voulu l'accueillir. Il fut inhumé le jour même au cimetière de la paroisse Sainte-Rose de Léogane⁹¹. Le 8 septembre suivant, une lettre de François Heurteloup annonçait à Angers la nouvelle du décès de ce malheureux qui disparaissait avant d'avoir pu parfaire sa réussite en se libérant de ses dettes : « *Je viens, mon frère, de perdre le pauvre Sartre. Il est mort du 29 de l'autre mois, après une maladie de plusieurs mois. J'en ai tout le chagrin possible. Prends, je te prie, les méthodes les plus convenables pour annoncer cela à sa femme et à ses enfants... Une autre fois je te raconterai l'indigne conduite de son orgueilleux frère à cette occasion. Je me borne aujourd'hui à te dire que par ordonnance du juge, il a été autorisé à se charger de la succession, à titre de propre frère, mais ne pouvant ou ne voulant pas en prendre la peine, il m'a adressé sa procuration ad hoc... Si encore sa femme et ses enfants (de Louis Sartre) que seuls j'ai en but profitaient de cette petite suc-*

89. Louis Sartre à Julien Heurteloup, 29 juin 1776.

90. Louis Sartre à Julien Heurteloup à Angers, au Coq-qui-Chante, hauteurs de Léogane, 29 juin 1776.

91. Extrait des registres des Inhumations de la paroisse Sainte-Rose de Léogane, Isle et côte Saint-Domingue, in Papiers La Bénaudière.

*cession, ce me serait une sorte de soulagement. Mais il y a toute apparence que les créanciers viendront à la traverse... Cependant je tâcherai de ménager quelque chose à ces petits malheureux »*⁹².

Quelques années plus tard, François Heurteloup mourait, à Léogane lui aussi, le 19 mars 1781, après deux mois de maladie⁹³. Par son testament en date du 17 mars 1781, il avait institué exécuteur testamentaire et légataire universel son associé Joseph Wade Shéridan, le neveu de son ancien patron⁹⁴. François, qui était toujours resté célibataire, léguait à ses frères et sœurs 360.000 livres argent de France, mais en accordant à Shéridan un délai de six années après la paix pour régler ce legs. On était en effet alors en pleine guerre et, comme presque toute la fortune du défunt consistait en créances, il n'était pas facile de réaliser ces dernières tant que dureraient les hostilités⁹⁵. En outre dans ce même testament, Heurteloup substituait Shéridan à lui-même comme procureur des habitations de M^{me} Michel, et demandait à celle-ci de confirmer cette substitution par une nouvelle procuration en faveur de Shéridan. Enfin, il priait son exécuteur testamentaire *« de procurer le plutôt possible après mon décès la liberté à la nommée Marie-Louise, à la nommée Laurence sa fille, au nommé Jean-Jacques, son fils, et à la nommée Marie, tous quatre nègres et nègresses mes esclaves, et de faire tout ce qui est nécessaire pour que ces libertés soient revêtues de tout ce qui doit les rendre valables aux dépens de ma succession. Lui recommande en outre de compter à chacun une somme de 1.200 livres en lui remettant l'expédition en forme de l'acte de liberté. »*⁹⁶.

92. François Heurteloup à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, 8 septembre 1777.

93. Shéridan à Julien Heurteloup à Angers, Léogane, 23 mars 1781.

94. Joseph Wade Shéridan, capitaine de dragons-milice, négociant et habitant, demeurait à Léogane, paroisse Sainte-Rose. Après la mort de Heurteloup, il s'associera à un nommé Gâtechair. Il fut massacré sous la Révolution.

95. Il s'agissait de créances sur les colons, notamment en fournitures de nègres. La plupart des colons étaient couverts de dettes envers le commerce local et le commerce métropolitain. Cette question des dettes était une des causes de l'hostilité traditionnelle entre les colons et les négociants.

96. Testament de François Heurteloup passé devant notaire, à son domicile, rue Saint-Laurent, paroisse Sainte-Rose, le 17 mars 1781 sur les 8 heures du matin.

Par la suite la liquidation du legs de 360.000 livres devait soulever de multiples difficultés entre l'exécuteur testamentaire et les héritiers. Le président Pays-Mellier du Vau intervint personnellement près de Shéridan, en 1783, pour que la veuve de Louis Sartre, alors dans une situation précaire, reçut tout de suite des avances sur sa part du legs. Dans sa réponse, Shéridan, tout en donnant son accord à cette mesure d'urgence, tint à préciser que *la succession de François Heurteloup liquidée en toute équité ne montait pas à beaucoup près aux charges qu'il lui avait laissées*⁹⁷.

Dans ces conditions, le règlement de la succession ne pouvait que traîner en longueur, Shéridan était-il honnête ? Non, évidemment de l'avis des héritiers Heurteloup. Mais d'autres s'en plaignaient aussi, tel le puissant négociant havrais, Jacques-François Begouen Demeaux, qui était en relations d'affaires avec Shéridan et le considérait comme un peu pressé à rendre ses comptes⁹⁸.

En tout cas, en 1791 on était encore en contestations autour de la succession, Shéridan, mécontent de l'attitude, partielle selon lui, de la maison Desridellières-Le Roux, de Nantes, chargée de recevoir l'argent du legs, au nom des héritiers Heurteloup, choisissait alors de faire passer les fonds par l'intermédiaire de la maison Foache du Havre. « *Comme j'avais représenté très fortement au dit sieur Shéridan, écrivait Desridellières-Le Roux à Julien Heurteloup, qu'il devait vous tenir compte et vous payer les intérêts du retard suivant le compte que vous m'aviez adressé... Il a paru très mécontent contre moi, croyant que je prenais plutôt vos intérêts que les siens, cela nous a brouillés, au point qu'il ne m'écrivit plus. Voilà pourquoi il s'est adressé à d'autres*⁹⁹. »

Cette même année 1791 d'ailleurs Julien Heurteloup mourait dans son château de La Bénaudière, paroisse de Saint-Georges-sur-Loire, près d'Angers.

Difficultés testamentaires, dettes, passages à la colonie

97. Wade Shéridan à M. le Président Pays du Vau, en son hôtel à Angers, Léogane, le 15 février 1783.

98. Shéridan, à Léogane, était le consignataire des navires de la société Begouen-Demeaux et Cie, et opérait la plupart des ventes de nègres importés par cette société. Cf. Maurice Begouen-Demeaux, *Mémorial d'une famille du Havre, Jacques-François (1743-1831)*, Le Havre, 1957, p. 42, 162, 163, 166, 190, 204.

99. Desridellières Le Roux à Julien Heurteloup à Saint-Georges-sur-Loire, Nantes, le 9 août 1791.

pour cause de faillite en métropole, mise en marche d'une cafétérie, ascension dans le commerce d'un petit commis, répercussions des guerres sur l'économie coloniale, allusions au commerce interlope, voilà des aspects classiques de la vie à Saint-Domingue dont rendent bien compte les papiers La Bénaudière. Aussi ces papiers de famille méritent-ils de prendre place dans la collection, déjà publiée et jamais assez abondante, des archives privées qui, à côté des archives publiques, doivent permettre de mieux restituer l'histoire du plus prospère de nos établissements d'Outre-Mer au XVIII^e siècle.

CHARLES FROSTIN,

*Assistant au Centre
d'enseignement supérieur littéraire
de Pointe-à-Pitre.*

